

DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE AU CODE PÉNAL

*Mise en perspective des questions juridiques
et pratiques liées au traitement judiciaire
d'une affaire de fin de vie*

Conférence de **Monsieur Olivier TCHERKESOFF**,
Avocat général près la Cour d'appel d'Angers

Mardi 16 mai 2017
de 19h à 21h, amphi. Volney

Faculté de droit, d'économie et de gestion
Université d'Angers

Organisée par

le Centre Jean BODIN

Recherche juridique et politique

Sous la direction scientifique

de **Aline VIGNON-BARRAULT**,

Professeur de droit privé

et **Antony TAILLEFAIT**,

Professeur de droit public,

ancien Doyen de la Faculté,

Président du Conseil d'orientation

de l'Espace de réflexion éthique

soutenu par l'Agence régionale de santé

des Pays-de-la-Loire



Plus d'informations sur :

centrejeanbodin.univ-angers.fr

Présentation:

Les procédures dans lesquelles le juge est conduit à connaître des questions de fins de vie, si elles demeurent peu nombreuses, sont toujours très médiatisées et portées sur le terrain du débat sociétal, surtout lorsque ces affaires interviennent dans un contexte d'évolution du cadre législatif.

Ces procédures sont particulièrement difficiles à traiter d'un point de vue judiciaire car elles plongent le magistrat, mais également les enquêteurs, dans un monde qui leur est totalement étranger, avec une réglementation tout à fait spécifique. De même, le corps médical ne comprend pas les raisons pour lesquelles l'autorité judiciaire vient à investiguer sur des questions purement médicales et s'interroge a priori sur la légitimité d'un juge à juger un acte médical.

Bien que les deux mondes (judiciaire et médical) soient plutôt partenaires au quotidien dans la mesure où le médecin est un sachant très périodiquement requis par le magistrat, il y a toujours eu entre les deux corps professionnels des zones de frictions sur l'étendue du secret médical.

La relation entre le juge et le médecin est une relation ambivalente, mêlée de ressemblances (un positionnement professionnel similaire) et de dissemblances (le juge se retrouve dans ses procédures, dans ses textes quand le médecin sauve des vies sans avoir à être encombré par la paperasserie).

Dans ces affaires, ce sont non seulement deux codes qui viennent à se percuter – le code de la santé publique et le code pénal – mais aussi deux mondes ».

Du code de la santé publique au code pénal.

Mise en perspective des questions juridiques et pratiques liées au traitement judiciaire d'une affaire de fin de vie

Cette conférence de

Monsieur Olivier TCHERKESSOFF,
Avocat général près la Cour d'appel d'Angers

est co-organisée par :

Mme Aline VIGNON-BARRAULT,
Professeur de droit privé à l'Université d'Angers et

M. Antony TAILLEFAIT,
Professeur de droit public à l'Université d'Angers, ancien doyen de la Faculté, président du Conseil d'orientation de l'Espace de réflexion éthique soutenu par l'Agence régionale de santé des Pays-de-la-Loire

PARTENAIRES:

Centre Jean BODIN, laboratoire de recherches juridiques et politiques de l'Université d'Angers,
Faculté de Droit d'Économie et de Gestion de l'Université d'Angers.
Espace de réflexion éthique des Pays-de-la-Loire
Centre hospitalo-universitaire d'Angers.

PLAN D'ACCÈS

Tramway ligne A

Arrêt : Saint-Serge Université à 8 minutes de la gare

Lignes de bus : 3 | 7 | 9



RENSEIGNEMENTS : Pierre SECOUÉ,

secretariat.cjb@contact.univ-angers.fr – Tél. : 02 41 96 21 17/45

Service recherche – Faculté de droit, d'économie et gestion – Université d'Angers
13, allée François Mitterrand – BP 13633 – 49036 ANGERS cedex 01

ENTRÉE LIBRE